## PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION POUR LA PERIODE DU 8 SEPTEMBRE AU 19 DECEMBRE 2014

Le montant doit être payé en totalité pour la carte d'accès au réfectoire

- + la Demi-pension
- > par chèque pour un encaissement immédiat ou en fin de mois

ou

> en espèces

## ➤ Monsieur l'Agent-comptable n'accepte plus les chèques différés pour cause d'abus

Seuls les demi-pensionnaires dont les parents auront payé entre le 2 Septembre 2013 et le 5 septembre 2014, pourront déjeuner à compter du lundi 8 septembre 2014.

Le montant forfaitaire de la demi-pension pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2014 est le suivant :

Dates début Demi-pension	A compter du Lundi <b>08/09/2014</b>		A compter du Jeudi 11/09/2014		A compter du Lundi <b>15/09/2014</b>	
Nombre de jours	51 jours de DP		49 jours de DP		47 jours de DP	
Montant	DP	carte	DP	carte	DP	carte
	51j X 2.15 € 109.65 €	9€	49j X 2.15 € 105.35 €	9€	47j x 2.15 € 101.05 €	9€
Total <u>avec carte DP</u>	118.65 €		114.35 €		110.05 €	

## Prière inscrire le nom, prénom et la classe de votre enfant au dos du chèque

Pour les élèves déjà demi-pensionnaires l'année dernière, vous pouvez déposer le chèque dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'ordre de l'agent-comptable du collège E-L VALARD

Les élèves boursiers ne seront pas encore connus à la rentrée. En conséquence, l'intégralité du montant est due.

Les retenues sur les bourses seront effectuées à partir du deuxième trimestre.

La Principale

T. GERVINET-GRANDU